

22 fév 2013 -11:13

## Mesure contre la fraude sociale

Sabine Laruelle, Ministre des PME et des Indépendants, a déposé au Conseil des Ministres de ce vendredi 22 février, un projet d'arrêté royal visant à lier l'octroi des prestations sociales au paiement de la première cotisation sociale. Cette mesure, adoptée par le Gouvernement, s'inscrit dans la mise en œuvre du budget initial de 2013. Elle vise à lutter contre la fraude sociale.

Dès lors, toute personne qui n'a pas de résidence principale en Belgique verra ses droits aux allocations familiales conditionnés au paiement de la première cotisation sociale à sa caisse d'assurances sociales (premier trimestre d'assujettissement). Cette mesure vise à éviter que des personnes qui n'ont pas de résidence principale chez nous s'affilient à une caisse d'assurances sociales pour travailleurs indépendants, dans le seul but de bénéficier de tels droits, alors qu'elles n'exercent pas ou ne comptent pas exercer d'activité professionnelle en Belgique.

Cette mesure rentre en vigueur avec un effet rétroactif au 1 janvier 2013.

Pour Sabine Laruelle : « Cette mesure devrait rapporter 4,5 millions en année pleine. Elle met fin à une fraude à l'encontre du statut social des travailleurs indépendants et répond à une demande forte des secteurs. Prochainement, un arrêté sera déposé par ma collègue en charge de la Santé publique en ce qui concerne les soins de santé. Au total, ces mesures de lutte contre la fraude sociale rapporteront près de 8 millions d'euros».

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des  
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de  
l'Agriculture  
Avenue de la Toison d'or 87  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 250 03 03  
<http://www.sabinelaruelle.be>